



COMMUNAUTÉ URBAINE DE NOUAKCHOTT

PRÉSENTATION DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE NOUAKCHOTT (MAURITANIE)

Niamey, le 08/04/2009

Présentée par: Dr. OULD MOULAYE Salek



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA VILLE

1. HISTORIQUE

- Les origines de Nouakchott remontent à **1956** lorsque, après le vote de la loi cadre des territoire d'Outre-mer, les élus mauritaniens ont exprimé le désir de transférer leur capitale politique et administratif sur le sol mauritanien.
- Après l'accord de la France sur la demande de transfère de la capitale, le premier conseil élu du gouvernement mauritanien siège le 12 juin 1957 sous une tente, à l'emplacement de la future capitale. Le décret de transfère est signé le 24 juillet de la même année.



- l'ordonnance n° 87-298 du 20 octobre (communes)
- la loi n° 2001-051 du 19 juillet (Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN))

institutionnel

- faiblesse de la base économique de la ville
- manque des infrast.

économique

LE CADRE GENERAL

spatial

- Extension rapide
- des quartiers spontanés
- environnement dégradé

démographique

- nombre de population: 850 000,
- Taux de croissance: à l'ordre de 4%
- 1/4 de la population T. et 1/2 de la pop. Urbaine
- densité 89 hab./ha



II- PROCESSUS DE LA PLANIFICATION LOCALE DE NOUAKCHOTT

ETAPE 1: LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE NOUAKCHOTT, 2001

A. CONTEXTE

- il est intéressant de signaler que la politique nationale de développement urbain a connu **depuis 2000** un tournant important par le lancement du Programme de Développement Urbain (**PDU**) financé par la Banque Mondiale et l'Etat mauritanien. Ce programme vise généralement à assurer le **développement harmonieux des villes** dans une optique d'amélioration sensible des conditions de vie de population.
- Cette stratégie qui a été élaborée par la commune de Nouakchott avec l'appui de la **BM** et la collaboration active de l'**AMEXTIP** s'inscrit globalement dans le même cadre. La réalisation de ce travail a été confiée au Bureau d'étude **ETASCO**. Son élaboration a été passée par **trois phase principale**:



- ✓ **La première phase:** la réalisation du **diagnostic** de la situation, tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle ont été passés en revue pour identifier les atouts et les contraintes du développement de la ville.
- ✓ **La deuxième phase:** a porté sur la définition d'une vision partagée qui a consisté, à travers des ateliers organisés avec l'ensemble des acteurs, à déterminer de façon consensuelle des **visions stratégiques** de développement de Nouakchott.
- ✓ **La troisième phase:** a visé l'élaboration d'un **plan de développement**, incluant les investissements prioritaires et les mesures d'accompagnement. Ce plan de développement a répertorié l'essentiel des choix et des priorités des populations.



B. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS DE DEVELOPPEMENT

1. Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

(Renforcement du rôle de la capitale et les centres urbains régionaux)

2. Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLCP)

- la croissance économique
- réduction de la pauvreté
- accès aux services de base
- réduction de la disparité régionale, entre le genre et l'accès aux services

3. Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

pour l'éducation: les OMD se recoupent avec la stratégie de développement et peuvent être atteints dans les délais.

• pour la santé: l'absence des données fiables rend difficile l'analyse de la tendance vers l'atteinte des OMD.

• en revanche, les autres indicateurs demandent des efforts supplémentaires, et l'accent doit être mis sur la résolution des problèmes liés à l'harmonisation et la normalisation des indicateurs OMD et les plans de développement.



E. LE FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

Le financement d'une grande partie de cette stratégie a été fait dans le cadre du **PDU** financé par la **BM** et l'Etat mauritanien.

Le Fond Régional (**FRD**) de Développement qui finance une partie des investissements des communes.

La coopération internationale et les budgets communaux.

F. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Malgré la mise en place du Programme de Développement Urbain (**PDU**) et l'Agence de Développement Urbain (**ADU**) comme des mécanismes d'application de la stratégie, des problèmes restent à signaler:

- **la très faible vulgarisation de la stratégie** auprès des élus et des autres acteurs urbains de Nouakchott (en 2006, il a été constaté que la majorité des maires n'ont aucune connaissance de l'existence de cette stratégie. Ce qui a fait que les actions entreprises par les municipalités ne suivent pas les choix et les priorités définis et mentionnés dans le plan de développement, leurs interventions semblent en général élaborés à l'improviste.
- **l'absence de la structure de suivi de la mise en œuvre de la stratégie** (parmi les raisons qui ont poussé à l'actualisation de la stratégie en 2006).



G. Bilan d'exécution des activités programmées dans la stratégie du développement de la ville

Ce bilan fait l'état des lieux de la mise en œuvre du plan de développement, en y enjoignant les actions non prévues par la SDV, mais réalisées dans le cadre du développement de la commune de Nouakchott.

Les Aspects	Total des activités	Activités non exécutées	Activités exécutées	Activités exécutées non programmées
Les aspects institutionnels	19	14	5	1
Le Foncier, L'Habitat et Env.	17	9	8	1
Les infrastructures et les Services urbains	22	10	12	0
Développement économique	60	55	5	0
Développement humain	27	19	8	7
Totale	145	107 (74%)	38 (26%)	9

Source: bilan de l'exécution de la SDV de 2001, Mars, 2006



Les problèmes et la faiblesse de la SDV de 2001

l'absence de structure pour la **diffusion** de la stratégie, la **sensibilisation** des maires, la **coordination** et le suivi de la mise en œuvre des actions, **pèse lourd dans le processus d'exécution du plan** de développement de Nktt. Les questions récurrentes qui viennent à l'esprit sont de savoir **qui est le responsable de la mise en œuvre de la stratégie? La CUN ou les 9 communes? Qui doit faire quoi, et comment et avec qui?**

des autres aspects de faiblesse de la SDV concernant:

- 1.** les questions du transfère effectif des compétences
- 2.** Chevauchement des rôles des acteurs du développement urbain
- 3.** Mal répartition des ressources communales
- 4.** Manque des activités du développement des équipements marchands
- 5.** Marginalisation des communes dans la gestion foncière
- 6.** Manque d'une vision du développement durable

Ces aspects serviront de trame à l'actualisation de la stratégie en 2005



ETAPE 2: L'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE EN 2006

A. Facteurs de l'actualisation de la SDV de 2001

- ✓ les problèmes cités précédemment et la faiblesse de la SDV de 2001
- ✓ des changements institutionnels parvenus au niveau de la ville de Nktt (la création de neuf communes et d'une Communauté Urbaine de Nouakchott) .

B. La démarche méthodologique

1. Adopter une démarche participative;
2. Revisiter la stratégie élaborée en 2001 à la lumière de nouveau paysage institutionnel;
3. Faire le bilan de l'exécution de l'ancienne stratégie;
4. faire une analyse diagnostic de la ville: les forces (atouts), les faiblesses (contraintes), les opportunités et les risques;
5. proposer une vision stratégique de développement de la ville;
6. Déterminer les principaux axes d'intervention;
7. Définir les objectifs généraux de développement ainsi les objectifs spécifique qui en découlent;
8. Sélectionner les actions prioritaire;
9. Identification des projets « fiches des projets »;
10. Proposition des conditions de mise en œuvre de la nouvelle SDV.



C. les mesures d'accompagnement:

- **la mise en place d'un Comité de Pilotage:** il est composé de l'ensemble des acteurs intervenants: les maires des 9 communes, des représentants de la CUN, des représentants de l'administration centrale, des opérateurs économiques, des sociétés concessionnaires des services publics et des représentants de la société civile. ce comité prend en charge:
 - la validation de la SDV
 - l'arbitrage entre les communes en cas de conflit dans la mise en œuvre
 - le suivi de l'exécution de la SDV
 - la recherche de financement et l'actualisation de la SDV
- **la Création d'une Cellule Technique Municipale de Gestion de la SDV:** pour faciliter la mise en œuvre de cette SDV, il est proposé la mise en place d'une CTMG/SDV placée sous la supervision du Comité de Pilotage chargé de:
 - appuyer les communes dans la conception des programmes d'investissement;
 - promouvoir la SDV auprès des acteurs et des partenaires au développement;
 - élaborer les indicateurs de suivi et d'évaluation de la SDV.
 - superviser l'actualisation ;



D. des nouvelles priorités en 2006

les priorités de la SDV 2001	les priorités pour la SDV 2006
<ol style="list-style-type: none">1. les aspects institutionnels2. le foncier, l'habitat, et l'environnement3. les infrastructures et services urbains4. le développement économique5. le développement humain	<ol style="list-style-type: none">1. cadre institutionnel et gouvernance locale2. cadre de vie et environnement3. économie locale4. développement humain

E. La mise en œuvre de la SDV en 2006

En général, l'état de lieu de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie montre que les résultats sont faibles. Cette actualisation en 2006, n'a pas pu surmonter et dépasser les problèmes et les contraintes posés au niveau de la stratégie de 2001.

Faute de cela, la Communauté Urbaine de Nouakchott a commencé en Mars, 2008 par la réalisation d'un nouveau plan de développement local intitulé «Programme d'Investissement Communal (PIC) » .



ETAPE 3: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) Mars, 2008

A. Les caractéristiques de l'étude sont :

- > Financement par l'AFD et maîtrise d'ouvrage par la CUN
- > Exécution de l'étude par le Groupement URBAPLAN-TASMIM

B. Phases de l'étude :

- Tâche 1 : Elaboration d'un **diagnostic**
- Tâche 2 : Elaboration d'un programme d'investissements communaux (**PIC**)
- Tâche 3 : Elaboration d'un programme d'investissements prioritaires (**PIP**)

- ### C. Résultats :
- Portefeuille de projets « bancables » pour les 9 communes
 - Etudes APS pour les investissements financés
 - Cartographie et base de données, prémisses d'une BDU

.../...



COMMUNE DE NOUADHIBOU

PRÉSENTATION DU PDU: CAS DE NOUADHIBOU

Présenté par: Hamdi Ould Baba

Niamey, le 08/04/2009

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRE DU PDU DE NDB

Date du projet	25/07/2006
Numéro du projet	CMR 1112
Bénéficiaire	Commune de Nouadhibou
Responsable de la mise en œuvre	Commune de Nouadhibou
forme du concours et financement	Subvention AFD
Domaine d'intervention	Développement urbain intégré

2- L'OBJET DU PROJET

L'amélioration des conditions de vie dans l'agglomération, par la mise en place d'un système pérenne d'élimination des déchets et les désenclavement des quartiers défavorisés .

3- FINALITÉ ET OBJECTIFS:

✓ **La finalité** recherchée est d'améliorer, de façon durable, les conditions de vie et de santé à Nouadhibou, particulièrement pour la frange la plus pauvre de la population. Au travers de cette finalité, le projet contribuera au renforcement de stabilité économique et sociale du pays.

✓ **L'objectif** spécifique recherché est une amélioration durable de l'environnement de l'ensemble des quartiers de la ville. Cet objectif se décline selon trois sous objectifs:

- amélioration du service de collecte de des déchets dans la ville de Nouadhibou,
- traitement des déchets pour limiter leurs nuisance,
- amélioration de la desserte des quartiers défavorisé.

4- DESCRIPTION DU PROJET

COMPOSANTE 1 : Collecte et élimination des déchets Par :	COMPOSANTE 2 : désenclavement de quartiers Le projet permettra de réaliser :
✓ Le ramassage au porte à porte, collecte à partie de points de regroupement dans les zones d'accès difficiles	1 ^{er} – 14 km de voies revêtues dans des quartiers populaires
✓ L'action de sensibilisation à la propreté urbaine	2 ^{ème} - le revêtement de la bretelle d'accès à la décharge (1,3km). Cette composante favorisera l'accès des quartiers défavorisés aux services de base, dont la collecte des déchets.
✓ En concédant le service de collecte à des opérateurs privés, qui seront rémunérés sur la base des quantités collectées et mise en décharge.	

Le projet poursuivra l'aménagement de la décharge actuelle, amorcé par la coopération française, afin de la transformer en un centre d'enfouissement technique (CET) destiné à recevoir les ordures ménagères mais aussi certains déchets spéciaux (huile de vidange, déchets de la pêche, etc..).

4- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- ✓ **Le centre d'enfouissement technique (CET) est dimensionné pour accueillir les déchets pour une durée de vingtaine d'années.**
- ✓ **La pérennité du service est garantie par des ressources municipales pour supporter les coûts récurrents de la filière d'évacuation et de traitement des déchets.**
- ✓ **Les services techniques municipaux avaient bénéficiés dans le cadre de ce projet d'une formation de leur permettant de suivre et contrôler le fonctionnement de la filière.**
Disponibilité d'un équipement de base permettant l'entretien courant de la voirie municipale.
- ✓ **l'appui d'un assistant technique français auprès de la Communauté Urbaine de Nouakchott qui partage son temps avec la commune de Nouadhibou**



CONCLUSION GÉNÉRALE:

La planification urbaine en Mauritanie
Les conditions de la réussite



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**